

Anvers, le 6 mars 2024

Cher actionnaire,

En janvier, TPG, par l'intermédiaire de sa filiale entièrement détenue European Real Estate Holdings NV, (« TPG » ou « l'Offrant ») a invité tous ses actionnaires à participer à son offre publique d'achat en espèces volontaire et conditionnelle, afin d'acquérir toutes les actions en circulation qu'il ne détient pas encore d'Interinvest Offices & Warehouses NV (« Interinvest » ou « la Société ») au prix de 21,00 € par action (l'« Offre »).

La période d'acceptation initiale de l'Offre a pris fin le 21 février 2024. Au cours de la période d'acceptation initiale, 27.357.807 actions, soit 88,75 % des actions d'Interinvest, ont été offertes (y compris les actions faisant l'objet d'engagements irrévocables d'offre qui ont été obtenus par l'Offrant). En tenant compte des actions déjà détenues par TPG avant l'Offre, TPG détient désormais directement 89,76% du total des actions d'Interinvest. Le seuil d'acceptation de 50%+1 a été atteint, ce qui signifie que l'Offre est désormais inconditionnelle.

La transaction constitue un événement important dans l'histoire d'Interinvest et nous souhaitons la bienvenue à TPG en tant que nouvel actionnaire de contrôle.

Pour tous les actionnaires qui ont offert leurs actions au cours de la période d'acceptation initiale, vous pouvez vous attendre à recevoir le paiement de vos actions aux alentours du 13 mars 2024.

Pour les actionnaires qui n'ont pas encore offert leurs actions, vous avez encore la possibilité de le faire. Comme annoncé le 28 février 2024, l'Offrant a volontairement rouvert la période d'acceptation de l'Offre le 28 février 2024. Cette période d'acceptation ultérieure se terminera le 28 mars 2024. Le paiement du prix d'offre des actions apportées au cours de la période d'acceptation ultérieure sera effectué le 18 avril 2024.

À la suite de la réouverture de l'Offre, nous tenons à réitérer notre soutien unanime à l'Offre et recommandons aux actionnaires qui n'ont pas encore offert leurs actions de le faire dans le cadre de cette période d'acceptation.

Comme décrit dans le prospectus et le mémoire en réponse, l'Offre implique un certain nombre de conséquences, notamment une réduction du *free float* (impactant la liquidité et potentiellement la valorisation boursière).

Si vous choisissez de ne pas offrir vos actions dans le cadre de l'Offre au cours de cette deuxième période d'acceptation, veuillez noter que dans le cas où un dividende était approuvé ou payé avant la date de paiement de (i) toute troisième période d'acceptation suivant une réouverture obligatoire de l'Offre, ou (ii) toute offre publique de reprise, le prix de l'Offre de 21,00 € par action serait réduit du montant total (brut) de cette distribution par action.

Les actionnaires d'Interinvest peuvent trouver toutes les informations nécessaires relatives à l'Offre, y compris le prospectus, le mémoire en réponse et les formulaires d'acceptation de l'Offre de leurs actions, sur les sites Web suivants en anglais, français et néerlandais :

- Le microsite de TPG, www.bid-co-offer.be, sous la rubrique « Documents clés »
- Site web d'Interinvest, www.interinvest.be/en/investors
- Le site web de BNP Paribas, www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer (en français et en anglais), www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen (en néerlandais et en anglais) et le site web de KBC www.kbc.be/interinvest (en néerlandais, en français et en anglais)

Des exemplaires papier sont disponibles gratuitement aux guichets de BNP Paribas Fortis NV/SA ou par téléphone auprès de BNP Paribas Fortis NV/SA au +32 2 433 41 13.

Le présent courrier constitue une publicité diffusée dans le cadre de l'Offre visée à l'article 31 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Cordialement,



Ann Smolders
Présidente du Conseil de Surveillance



Joël Gorsele
CEO et membre du Conseil de Direction